

Appel à la vigilance

Pour diffusion

FIÈVRE Q

Le 7 octobre 2019

DESTINATAIRES : Aux médecins traitants suivants :

- Gastro-entérologues
- Gynécologues
- Internistes
- Médecins de famille
- Microbiologistes-infectiologues
- Obstétriciens
- Pneumologues
- Urgentologues

État de situation

Deux cas de fièvre Q aiguë dans la région d'Arthabaska-Érable ont été déclarés à la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (DSRP) au cours des dernières semaines. La source probable d'acquisition de la maladie est une ferme, située dans la même région, où la bactérie (*Coxiella burnetti*) a été identifiée chez des animaux, et ce, durant la même période. Bien que le nombre de cas soit peu élevé, il est quand même inusité pour le secteur.

CE QUE NOUS ATTENDONS DES MÉDECINS

1. Inclure la fièvre Q dans le diagnostic différentiel d'une fièvre d'étiologie imprécise, surtout si elle persiste durant 7 jours ou plus, même sans histoire d'exposition à risque.
2. Inclure la fièvre Q dans le diagnostic différentiel de fièvre, de pneumonie, de myocardite ou hépatite en cas d'exposition à risque ou de travail à risque.
3. Rechercher une exposition à risque en présence de symptomatologie compatible avec la fièvre Q.
4. Demander deux prélèvements à 14-21 jours d'intervalle au minimum pour la détection d'anticorps spécifiques des deux phases IgM et IgG (sérologie), lorsque la maladie est suspectée.
5. Un infectiologue peut être consulté pour confirmer le diagnostic, prescrire le traitement et indiquer le suivi, s'il y a lieu.
6. Déclarer rapidement à la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec (DSRP MCQ) tous les cas confirmés.

Vous trouverez à la page suivante une fiche d'information sur la fièvre Q.

Équipe maladies infectieuses
Direction de santé publique et responsabilité populationnelle MCQ
Centre administratif Bonaventure
Tél. : 819 693-3943

FIÈVRE Q

Fiche d'information destinée aux médecins



Agent pathogène : *Coxiella burnetii*.

Cette bactérie est résistante aux désinfectants usuels et survit plusieurs mois dans l'environnement. Une seule bactérie peut transmettre la maladie.

Réservoir : Les chèvres, les moutons et les bovins constituent le réservoir principal de *Coxiella burnetii*, mais la bactérie a été retrouvée dans de nombreuses autres espèces animales.

Modes de transmission : Le plus important : par inhalation d'aérosols ou de poussières contaminées par les selles, les urines, le lait ou les produits de mise bas (avorton, placenta, etc.) d'un animal contaminé. La bactérie peut être aéroportée jusqu'à 5 km du milieu contaminé.

Plus rarement : par contact direct avec un animal infecté ou indirect par contact avec un milieu ou des objets contaminés et par consommation de lait cru.

Période d'incubation : De 2 à 3 semaines habituellement pour l'infection aiguë.

Manifestations cliniques :

Infection aiguë : La majorité des cas sont asymptomatiques ou se présentent comme une fièvre d'étiologie indéterminée ou un syndrome d'allure grippal. Les manifestations plus sévères comprennent la pneumonie, la myocardite et l'hépatite. Les symptômes les plus fréquents sont :

- Fièvre (médiane de 10 jours) et frissons;
- Fatigue et perte de poids;
- Céphalée et myalgies;
- Toux;
- Nausées et vomissements;
- Avortement spontané, mortinaissance ou accouchement prématuré si l'infection aiguë survient chez la femme enceinte.

Maladie chronique : Survient chez moins de 5 % des personnes infectées. Elle peut se manifester par :

- Endocardite;
- Infection vasculaire;
- Hépatite chronique;
- Syndrome de fatigue post fièvre Q.

Durée des symptômes :

- 7 à 14 jours pour la maladie aiguë.

Létalité :

- Mortalité faible pour la maladie aiguë. L'endocardite et la vasculite sont des infections potentiellement mortelles si non traitées. **Un diagnostic et un traitement précoces de la fièvre Q sont les moyens de la prévenir.**

Personnes à risque d'exposition :

- Vétérinaires, travailleurs agricoles et d'abattoirs exposés aux espèces réservoirs (chèvres et moutons surtout);
- Propriétaires et travailleurs dans des fermes d'élevage (chèvres et moutons surtout);
- Famille, visiteurs ou autre travailleur œuvrant ponctuellement dans des fermes d'élevage (chèvres et moutons surtout);
- Résidents en périphérie d'élevages de chèvres ou de moutons.

Personnes à risque de développer une infection chronique :

- Personne atteinte de valvulopathie ou d'anomalie vasculaire;
- Personnes immunodéprimées (personnes âgées, en traitement de chimiothérapie, souffrant de maladie chronique, VIH);
- Femme enceinte.

Pour déclarer :

- Par télécopieur : Transmettre le formulaire de déclaration MADO dans les 48 heures au : 1-866-377-6236
- Par téléphone (durant les heures ouvrables) au secrétariat des maladies à déclaration obligatoire au : 819-693-3943

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.

